



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2022/10/190 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Direction des Affaires Culturelles
MV/JR**

OBJET : Contrat de prestation artistique avec la société Bonjour France Japon pour la réalisation d'un atelier graphique de découverte du dessin manga dans le cadre du « Mois du manga » à la bibliothèque municipale Albert Camus

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R. 2122-3 1° du Code de la Commande Publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser dans le cadre du « Mois manga » un atelier graphique de découverte du dessin manga, ainsi qu'une discussion sur le monde du manga le 9 novembre 2022 de 15h30 à 18h à la Bibliothèque municipale Albert Camus, à destination d'un public jeune.

Considérant que la Ville ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à des prestataires spécialisés pour ce type de prestation artistique.

Considérant que le projet de contrat de prestation artistique susvisé proposé par la société Bonjour France Japon répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de prestation artistique est conclu avec la société Bonjour France Japon sise 39, boulevard Vauban – 78280 Guyancourt, en vue d'assurer dans le cadre du « Mois du manga » un atelier graphique de découverte du dessin manga, ainsi qu'une discussion sur le monde manga le 9 novembre 2022 de 15h30 à 18h à la Bibliothèque municipale Albert Camus sise 8, rue Lucien Sampaix à Saint-Cyr-l'École, à destination d'un public jeune.

Article 2 : En contrepartie de cet atelier, la commune versera à la société Bonjour France Japon la somme de 270 €.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2022, au chapitre 011, fonction 321, nature 6188.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 21 OCT. 2022

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 21 OCT. 2022
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 21 OCT. 2022



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de prestation artistique avec la société Bonjour France Japon pour la réalisation d'un atelier graphique de découverte du dessin manga dans le cadre du Mois du manga à la Bibliothèque Municipale Albert Camus.

Date de transmission de l'acte : 21/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/10/2022

Numéro de l'acte : 2022-10-190 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221021-2022-10-190-AU

Date de décision : 21/10/2022

Acte transmis par : Jean Paul BOIRE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats